

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 juin 2012
(convocation du 11 juin 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. BRON Jean-Claude à M. CAZENAVE Charles à partir de 10h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
Mme de FRANCOIS Béatrice à Mme TERRAZA Brigitte à compter de 11h20
Mme. LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean
M. BOUSQUET Ludovic à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h30
Mme BREZILLON Anne à M. SOLARI Joël à compter de 10h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLÉ Thierry jusqu'à 10h50
M. DAVID Yohan à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme DELATTRE Nathalie à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 11h30
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime

Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Jean-Louis
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. DUPOUY Alain à M. GAUTE Jean-Michel
M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme. EWANS Marie-Christine
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10h30
M. LOTHAIER Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MAURIN Vincent à Mme. MELLIER Claude
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. PIAZZA Arielle à M. BRUGERE Nicolas
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. COLLET Brigitte
M. SIBE Maxime à Mme. LAURENT Wanda
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 10h30

LA SEANCE EST OUVERTE

Missions d'expertise en lien avec la mise en œuvre

☐ **de ressources de substitution**

☐ **Sollicitation d'aide - Autorisation - Décision -**

☐

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'accord-cadre Agence de l'Eau Adour-Garonne / Communauté urbaine de Bordeaux prévoit, entre autres, le financement d'opérations de sécurisation de l'alimentation en eau potable afin de poursuivre le partenariat pour la mise en œuvre des ressources de substitution structurantes aux prélèvements dans les nappes profondes déficitaires identifiées dans le SAGE.

Pour avancer sur les projets, la Communauté urbaine de Bordeaux a lancé un appel d'offre pour une mission d'expertise en lien avec la mise en œuvre de ressources de substitution envisagées et en complément des réflexions existantes.

En effet, dans sa délibération du 26 novembre 2010, la Communauté urbaine de Bordeaux a :

- donné un avis favorable à la mise en œuvre des trois projets de nouvelles ressources validés par la CLE,
- donné un avis favorable aux travaux complémentaires permettant de confirmer leur faisabilité technique et financière, afin d'engager leur réalisation,
- proposé que la Communauté urbaine de Bordeaux assume la maîtrise d'ouvrage du premier projet.

Cette mission d'expertise, sur différents aspects des ressources de substitution identifiées, doit permettre d'éclairer le choix des décideurs sur le projet le plus pertinent à mettre en œuvre compte tenu de l'urgence de la réalisation d'un premier projet.

Les principaux objectifs sont :

- avoir un regard indépendant sur les études réalisées dans le cadre du projet "Nappe alluviale de la Garonne" d'un point de vue technique et financier,
- identifier, le cas échéant, d'éventuelles évolutions du projet "Nappe alluviale de la Garonne", voire de déterminer une ou plusieurs zones d'études alternatives,

- formuler un avis extérieur sur les projets "Cénomaniens du Sud Gironde" et "Oligocène de Sainte Hélène",
- apporter un éclairage particulier sur le risque de pollution par le site SME du projet de champ captant "Oligocène de Sainte Hélène".

L'ensemble de cette mission est estimé à 90 000 € HT, montant pour lequel il vous est proposé de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU l'accord cadre entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'Agence de l'eau Adour-Garonne retenu lors de la séance du conseil d'administration en date du 26 octobre 2010 pour une gestion durable et solidaire de l'eau,

VU la délibération communautaire n°2010/0800 en date du 26 novembre 2010 relative aux nouvelles ressources pour l'alimentation en eau potable,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

- L'accord-cadre Agence de l'Eau Adour-Garonne / Communauté urbaine de Bordeaux prévoit le financement d'opérations de sécurisation de l'alimentation en eau potable.
- La Communauté urbaine de Bordeaux assure la maîtrise d'ouvrage d'un premier projet de nouvelles ressources.

DECIDE

Article unique : d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 JUILLET 2012**

PUBLIÉ LE : 3 JUILLET 2012

M. JEAN-PIERRE TURON